



## Frais d'agence et montant du loyer

Par **Bourkana**, le **19/12/2008** à **19:32**

Locataires d'une maison depuis 1 an suite à mutation, nous sommes passées par une agence. La commerciale nous a certifié que la surface était de 63m<sup>2</sup>, alors qu'en fait elle n'est que de 50m<sup>2</sup>. Nous payons 865€. Un premier bail avait été rédigé sur lequel figurait le chiffre de 63m<sup>2</sup>. Puis un second avait été rédigé mais cette fois sans aucune référence du m<sup>2</sup>. De plus, les frais d'agence étaient de 1028€ inscrits en chiffres et lettres et nous avons payé 714€, soit plus de la moitié. Nous avons demandé une baisse du loyer et le remboursement des 200€ de trop perçu par l'agence. Son directeur nous a répondu, après plusieurs courriers, que c'était une erreur d'écriture. Que pouvons-nous faire pour ces deux problèmes : baisse du loyer et récupération des 200€. De plus, ni les propriétaires, ni le directeur de l'agence ne veulent nous rencontrer. Merci de votre aide

Par **Bourkana**, le **19/12/2008** à **19:54**

Merci de votre réponse, mais nous avons déjà contacté l'ADIL, qui nous a répondu que nous ne pouvons rien faire concernant le loyer.